

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CCE et le CNT demandent l'adoption urgente de nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel

Le Conseil central de l'économie (CCE) et le Conseil national du travail (CNT) demandent l'adoption urgente de nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel afin d'assurer la qualité du transport ferroviaire – indispensable pour promouvoir l'utilisation du rail – et d'offrir aux deux entreprises la sécurité juridique essentielle aux futurs investissements ferroviaires. Dans leur avis du 29 juin 2021, les Conseils décrivent le cadre politique dans lequel les nouveaux contrats de gestion devraient s'inscrire à leurs yeux. Ils mettent aussi en évidence un certain nombre de points spécifiques qu'ils souhaitent voir inclus dans ces contrats.

Quel cadre politique pour les nouveaux contrats de gestion ?

Les Conseils estiment que les contrats de gestion doivent concrétiser une vision stratégique à long terme pour le rail. Cette dernière devrait idéalement s'inscrire dans une vision interfédérale de la mobilité. Ils appellent le gouvernement fédéral à choisir dans les meilleurs délais un modèle d'organisation du marché ferroviaire pour la période postérieure à 2033, afin que tous les acteurs concernés disposent du temps nécessaire à leur adaptation au modèle choisi. Les Conseils demandent de prévoir un financement public adéquat permettant à la SNCB et à Infrabel de remplir leurs missions de service public. Ces entreprises ont besoin d'un cadre financier stable et prévisible qui soit - durant toute la durée des contrats de gestion - compatible avec les objectifs fixés. Ils demandent de garantir la cohérence de la politique ferroviaire et de clarifier la répartition des rôles entre le régulateur ferroviaire, le SPF « Mobilité et Transports » et la Cour des comptes en matière de conseils aux autorités et d'évaluation et de suivi des contrats de gestion.

Quel contenu pour les nouveaux contrats de gestion ?

Les Conseils estiment que les objectifs fixés dans les deux contrats de gestion doivent être SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis) et que leur réalisation doit être évaluée de manière régulière et transparente par le biais d'indicateurs clés de performance (ICP). Les ICP utilisés doivent être choisis avec soin afin d'éviter d'éventuels effets pervers et de permettre, dans la mesure du possible, une comparaison internationale. Les Conseils sont d'avis que la SNCB et Infrabel doivent être responsabilisés quant à la réalisation des objectifs fixés dans les contrats de gestion, par exemple via des dialogues de performance et des mesures d'ajustement en cas d'écart par rapport aux performances attendues. Ils mettent en doute l'opportunité de sanctions financières en cas de non-réalisation des objectifs car le retrait de moyens compliquerait davantage la tâche de la SNCB et d'Infrabel.

Le futur contrat de service public pour la SNCB devrait selon les Conseils mettre en place une politique tarifaire qui permette d'encourager (de nouveau) l'usage du train, de répondre à l'évolution des besoins de mobilité et de tenir compte de leurs principaux points d'attention en la matière, à savoir : un traitement tarifaire spécifique pour les abonnements domicile-travail et domicile-école ; une autonomie tarifaire pour la SNCB sous certaines conditions ; la liaison des majorations tarifaires à une amélioration de la qualité pour le voyageur ; la prolongation du système volontaire 80/20, son extension à tous les abonnements combinés et son financement par une enveloppe ouverte. Il convient aussi de proposer une offre de trains fréquente et de qualité. En ce qui concerne la qualité du service en matière de ponctualité, les Conseils souhaiteraient qu'un objectif de ponctualité plus ambitieux mais néanmoins réaliste soit inclus dans le futur contrat de service public de la SNCB et demandent que la perception de la ponctualité par les voyageurs soit mieux reflétée dans la mesure de la ponctualité des trains de

voyageurs. Ledit contrat devrait aussi contribuer à la poursuite du développement de la multimodalité, notamment en encourageant les combinaisons train/vélo et train/autres transports publics, en facilitant la combinaison train/voiture et en développant une politique d'open data. Enfin, ce contrat devrait permettre à la SNCB de répondre de manière optimale à la vague de numérisation (par exemple via l'inclusion des formules d'abonnement de la SNCB dans les canaux de vente numériques proposés par les fournisseurs MaaS), et garantir dans le même temps l'accessibilité des canaux de vente de la SNCB à tous.

Le futur contrat de performance d'Infrabel devrait selon les Conseils préciser le rôle d'Infrabel en tant que facilitateur de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire ; il convient d'encourager Infrabel à se concerter et à collaborer avec les acteurs du secteur ainsi qu'à adopter une attitude proactive envers eux afin que son rôle de facilitateur s'exprime pleinement. Sur le plan de l'infrastructure ferroviaire, il est important de mieux utiliser la capacité ferroviaire existante, notamment en misant sur les innovations technologiques et une meilleure gestion des sillons. Le futur contrat de performance d'Infrabel devrait également permettre l'extension ou l'adaptation du réseau ferroviaire lorsque c'est nécessaire : dans ce contexte, les Conseils recommandent de miser sur des « quick wins » et d'examiner comment la pression sur la jonction Nord-sud pourrait être réduite. Ils insistent sur la nécessité d'accroître les investissements dans l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et de mettre l'accent sur la maintenance préventive plutôt que réactive. Ils demandent que l'infrastructure ferroviaire soit gérée dans une perspective de long terme et en tenant compte des possibilités de développement économique.

Vous pouvez consulter l'avis sur les sites web du [CCE](#) et du [CNT](#).

Information complémentaire

L'avis en question a fait l'objet d'un échange de vues entre le Ministre Gilkinet et les membres des deux Conseils le 30 juin 2021. Au cours de cette rencontre, plusieurs thématiques ont été abordées, notamment l'accessibilité financière et numérique du transport ferroviaire, le système 80/20 et les abonnements flexibles de la SNCB. Le Ministre a remercié les Conseils pour leur contribution précieuse à l'objectif du gouvernement de faire du rail la colonne vertébrale des déplacements durables en Belgique et partage plusieurs points énoncés dans l'avis. Il a rappelé son intention de continuer à travailler en dialogue et en concertation avec le CCE et le CNT. Les membres des Conseils se réjouissent de cette collaboration fructueuse et constructive.